

# LE SNCA-CGT REÇU PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

Vendredi 06 octobre 2017, les représentants du SNCA-CGT, Sylvie LEVEN et Patrick DOSSEUL, faisaient partie de la délégation intersyndicale reçue en audience à la DGE (Direction Générale des Entreprises) par Xavier MERLIN, Directeur du service SATEI (Service de l'Action Territoriale Européenne et Internationale) et représentant du Ministre de tutelle en CPN 52.

*Les représentants du personnel des CMA ont exprimé longuement leurs inquiétudes quant à la paupérisation croissante des agents des Chambres de Métiers.*

En effet, le gel du point d'indice depuis presque huit ans et la hausse programmée de la CSG pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des familles.

Plus largement, ils ont aussi exposé leurs craintes pour l'avenir du réseau : la difficulté de recruter des collaborateurs et la fuite des compétences liés au manque d'attractivité du réseau ; les pratiques déviantes de certaines Chambres de Métiers, notamment en matière de gestion des fonds publics et l'attitude permissive de l'APCMA n'étant pas de nature à les rassurer.

Les organisations syndicales ont rappelé au représentant du Ministre que le Président STALTER, lui, estime que seul l'Etat est en mesure de débloquer la situation sur les salaires. Les efforts consentis par les Chambres sont, selon lui, déjà importants et demander plus serait fragiliser davantage l'équilibre financier des CMA, notamment celles qui sont déjà dans le « rouge ».

Xavier MERLIN, en digne représentant du ministère, a quant à

lui rappelé la ligne du Gouvernement en matière de réduction de la dépense publique :

La diminution des crédits alloués par l'Etat aux Chambres correspond à la contribution des Chambres consulaires à l'effort partagé de maîtrise de la dépense publique. Monsieur Xavier MERLIN s'est longuement attardé sur la nécessité de moderniser et de mutualiser le réseau. Il estime, même si la comparaison n'est pas aisée, que contrairement aux CCI, les Chambres de Métiers ne sont pas allées assez loin dans leurs efforts. Il considère donc qu'il appartient au réseau des CMA de poursuivre et d'approfondir le mouvement de mutualisation initié en 2010, afin de dégager de nouvelles marges de manœuvres financières. Il informe aussi les organisations syndicales qu'il y a lieu de réaliser une cartographie des missions des Chambres ; en effet, le réseau doit s'interroger sur son fonctionnement intrinsèque et se réformer.

*Très clairement, l'Etat n'accordera pas d'enveloppe supplémentaire aux Chambres consulaires.*

Par ailleurs, le Directeur du service SATEI indique que l'Etat agit « en partenaire » et qu'il n'a aucune prérogative, ni contrôle, sur le fonctionnement des CMA. Il a aussi dit que la revalorisation de la valeur du point qui est à l'ordre du jour de la prochaine CPN 56, n'était plus conditionnée à la régionalisation du réseau des CMA. En outre, monsieur Xavier Merlin, précise que dans sa mission d'accompagnement, l'Etat n'a pas modifié le plafonnement de la taxe. Le budget des CMA restera donc stable pour l'année 2018.

Quant à la fusion des Chambres Consulaires souhaitée par les CCI, des rapprochements entre CMA et CCI existent déjà, mais il n'y a, à l'heure actuelle, aucune volonté gouvernementale à imposer la fusion.

Monsieur Xavier MERLIN s'interroge sur le Statut des CMA. La particularité « sui generis » du Statut du réseau complique

les choses en matière notamment de transposition de la loi. Monsieur Xavier MERLIN prend comme exemple l'introduction dans le Statut du CPA (compte personnel d'activité).

Les représentants des organisations syndicales sont satisfaits d'avoir pu exprimer très clairement les problématiques rencontrées au représentant du Ministre.

**Hélas, pour ce qui est de la revalorisation salariale, force est de constater que les personnels des Chambres de Métiers n'ont rien à attendre du côté du ministère...**

Communiqué Intersyndical